

**Règlement ministériel du 9 mai 2017 concernant la réglementation de la circulation sur le CR327 entre le lieu-dit « Kirelshof » et Knaphoscheid.**

---

Le Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Considérant que suite à la mise en service d'un arrêt d'autobus provisoire, il a y a lieu de réglementer la circulation sur le CR327 entre le lieu-dit « Kirelshof » et Knaphoscheid;

Arrête :

**Art.1er.-** A l'endroit ci-après, un arrêt d'autobus est mis en place :

- sur le CR327 (PK 1.705).

Ces dispositions sont indiquées par le signal E,19.

**Art.2.-** Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

**Art.3.-** Le présent règlement entre en vigueur le 25 mai jusqu'au 15 juillet 2017.

**Luxembourg, le 9 mai 2017**  
**Le Ministre du Développement durable**  
**et des Infrastructures**

**(s) François Bausch**